



CONTINUITÉ TERRITORIALE - DOSSIER DE DEMANDE VOYAGE ALLER 2013

N° DOSSIER :	LADOM : <input type="checkbox"/>	Région : NORD <input type="checkbox"/> OUEST <input type="checkbox"/> SUD <input type="checkbox"/> EST <input type="checkbox"/>
Demande : Bon <input type="checkbox"/> Remboursement <input type="checkbox"/>	<i>Un dossier par personne, y compris les enfants</i>	
1. DEMANDEUR :		
Nom :	Nom de jeune fille :	
Prénom (1) :	Prénom (2) :	
Né(e) le	Nationalité	
2. INFORMATIONS PERSONNELLES :		
Numéro de téléphone fixe :	Numéro de téléphone portable	
Adresse de messagerie:	@	
Département / Pays de naissance :	Ville de naissance :	
N° Carte nationale d'identité ou de Passeport :		
Pour les étrangers : N° de Passeport	et N° de Carte de séjour :	
Adresse : N°	Voie.	
Code postal :	Commune :	
3. SITUATION (POUR LES ADULTES) :		
Situation de famille : Marié <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/>		
Nombre d'enfants à charge :		
Activité : Salarié <input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Si autre préciser		
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Si étudiant : Boursier Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Allocataire R.S.A. <input type="checkbox"/> Si oui depuis le :		
Carte d'invalidité <input type="checkbox"/> Si oui taux d'invalidité : %		
Revenu net imposable 2011 : € Nombre de parts :		
4. POUR LES ENFANTS RATTACHES ET LES PERSONNES SOUS TUTELLE :		
Nom et Prénom du tuteur légal : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse messagerie : @		
5. ANNEE DE VOYAGE : 2013 <input type="checkbox"/>		
6. PIECES A ANNEXER OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEMANDE :		
1. <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité (COPIE LISIBLE*) du demandeur et du chef de foyer		
2. <input type="checkbox"/> Carte de séjour en cours de validité (Etrangers) (COPIE LISIBLE*)		
3. <input type="checkbox"/> Avis d'imposition ou de non-imposition 2012 sur les revenus de 2011 (COPIE LISIBLE*)		
4. <input type="checkbox"/> Pour les personnes rattachées à un foyer fiscal : Livret de famille en totalité ou les extraits de naissance avec filiation (COPIE LISIBLE*)		
5. <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (COPIE LISIBLE*) de moins de 3 mois (facture EDF ou d'eau ou bail de location ou dernière quittance de loyer) ou attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa carte d'identité		
6. <input type="checkbox"/> Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint)		
7. <input type="checkbox"/> Pour les publics spécifiques, justificatif de situation : (voir fiche complémentaire d'information)		
<input type="checkbox"/> Accompagnateur majeur étudiant ou apprenti <input type="checkbox"/> Candidat oral examen (hors public éligible au Passeport Mobilité)		
<input type="checkbox"/> Accompagnateur rapatriement sanitaire <input type="checkbox"/> Doctorant - Post doctorant		
<input type="checkbox"/> Rapatriement sanitaire <input type="checkbox"/> Etudiant (P.M.E. 50 %) <input type="checkbox"/> Etudiant hors P.M.E.		
<input type="checkbox"/> Accompagnateur sportif <input type="checkbox"/> Aller simple Réunion - Métropole (uniquement par bon, remboursement exclu)		
<input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau <input type="checkbox"/> Personne âgée		
<input type="checkbox"/> Personne porteuse d'un handicap <input type="checkbox"/> Femme enceinte		
<input type="checkbox"/> Accompagnement en classe supérieure d'une personne porteuse d'un handicap, d'une personne âgée, ou d'une femme enceinte		
<input type="checkbox"/> Décès en métropole (déplacement maxi 10 jours avant - 10 jours après) <input type="checkbox"/> Bébé né après la déclaration fiscale		
En cas de demande de remboursement, en plus des pièces ci-dessus :		
8. <input type="checkbox"/> Facture originale acquittée au nom du demandeur ou du même foyer fiscal		
9. <input type="checkbox"/> Coupon d'embarquement ou attestation de voyage		
10. <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire (RIB)		
* Un original pourra être demandé lors de l'instruction du dossier		
<input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir de LADOM et de la Région des mails d'information et d'enquêtes sur le dispositif de la Continuité Territoriale		
Conseil Régional de la Réunion - Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin - Moufia - B.P 7190 97 419 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9 Tel. 02 62 73 12 35 Mail : continuiteterritoriale@cr-reunion.fr	LADOM Réunion Immeuble Quartz 216/218 Bld. Jean Jaurès - 97 490 SAINTE CLOTILDE Tel. 02 62 72 18 40 Mail : reunion.ct@ladom.fr	Date et signature du demandeur ou du tuteur légal Précédée de la mention « lu et approuvé »

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à LADOM ». Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 juillet 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à LADOM - 84 rue Charles Michels - 93 284 Saint-Denis Cedex.

**ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE
DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE - 2013**

Je soussigné(e)

(Nom, Prénom)

demeurant.....

(Adresse)

garant de (si le demandeur est mineur)

(Nom, Prénom)

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande.
- que le demandeur est rattaché au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition ci-joint.
- n'avoir bénéficié ou sollicité aucune « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour l'année de validité du billet hors aide spécifique Conseil Régional⁽¹⁾.

et

M'engage

- à ne pas utiliser un billet remboursable.
- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet dont la destination finale est la métropole
- à me soumettre à tout contrôle effectué par LADOM.
- à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du remboursement par LADOM.
- si la demande est acceptée, je m'engage à ne refaire aucun duplicata

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide et du non remboursement du billet

Fait à, le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

⁽¹⁾ **Décret du 18 novembre 2010**

Art. 11. – Au cours d'une même année civile, il ne peut être versé plusieurs des aides prévues aux III, IV et V de l'article 50 de la loi du 27 mai 2009 susvisée. L'aide n'est versée qu'une fois par an et, sans préjudice du second alinéa de l'article 3, ne peut être cumulée, pour le financement du même déplacement, avec aucune autre aide individuelle versée par une personne publique.

CONTINUITÉ TERRITORIALE CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITÉ – VOYAGE 2013

Textes de référence : décrets n° 2010-1424 et n°2010-1425 du 18 novembre 2010.

- L'aide est attribuée à titre individuel à un résident obligatoirement rattaché à un foyer fiscal de **La Réunion**. (avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011).
- Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu annuel net global imposable (hors réductions d'impôts et défiscalisation) par le nombre de parts du foyer fiscal. L'aide n'est attribuée que pour les vols au départ de La Réunion.

CONDITIONS DE RESSOURCES:	
Quotient familial inférieur à : 26 030 €	Public spécifique* si quotient familial au-delà de 26 030 € * liste sur fiche technique
Montant de l'aide : 360 € TTC MAXIMUM	Montant de l'aide : 360 € TTC MAXIMUM

- Le bon d'aide à la continuité territoriale doit être utilisé dans les 2 mois suivant sa date d'émission. Il peut être réactivé sur demande après ce délai durant l'année. Il doit toutefois être réalisé :
 - au plus tard le 31 décembre 2012 pour un bon émis en 2012
 - au plus tard le 31 décembre 2013 pour un bon émis en 2013
 Il est réservé à l'achat d'un billet d'avion.
- L'aide n'est valable que pour le trajet ALLER/RETOUR Réunion - Métropole, 1 fois par année civile (sauf exception en cas d'aide spécifique Conseil Régional de la Réunion)
- Le billet doit être pris en classe économique, non remboursable. Il peut être modifiable.
- L'aide ne peut en aucun cas dépasser les frais T.T.C. engagés par le bénéficiaire ou son administrateur légal (enfant par exemple). Elle ne peut être supérieure à 360 €¹.
- Règles de non cumul sur une même année : L'aide ACT n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Formation et le Passeport Mobilité Etudes.
- Règles de non cumul sur un même voyage: l'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Etudes pris en charge à 100%, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, les chèques vacances, les aides de l'ORESSE ou toute autre aide publique au transport aérien.
- En cas de demande de remboursement, la facture doit obligatoirement être établie au nom du voyageur² (ou du même foyer fiscal). Un justificatif de vol sera demandé : carte embarquement ou attestation de voyage.
- **Le dossier de remboursement 2013 devra être présenté complet au plus tard le 28 février 2014.**

Dans tous les cas, l'AIDE GRAND PUBLIC et les AIDES SPECIFIQUES ne sont pas cumulables sur un même vol.

¹ Les billets « Primes » ne sont pas éligibles à l'aide.

² En cas d'achat du billet sur internet, en plus du reçu de paiement, le relevé de compte bancaire prouvant la dépense pourra être demandé.

Si vous n'êtes pas éligible à l'AIDE GRAND PUBLIC :

Etes-vous concerné par les cas suivants ?

NB : les aides spécifiques ne sont pas cumulables avec l'aide Grand Public sur un même voyage

1. Aides spécifiques de 360 € sans conditions de ressources

Bénéficiaire et nature de l'aide	Observations	Pièces complémentaires à fournir Présenter l'original et fournir une copie
<p>1 - Sportif de haut niveau et un accompagnateur :</p> <p>Si le sportif de haut niveau est mineur, il peut être accompagné d'une personne majeure.</p>	<p>- 4 voyages par personne et par an durant deux années (sur la période octobre 2012 à août 2014).</p> <p>- Prise en charge à titre individuel uniquement.</p> <p>- Les dates de voyage Aller/Retour doivent être identiques pour le sportif et l'accompagnateur.</p> <p>- Renouvellement de l'aide dans la même année : fournir les 3 pièces complémentaires (indiquées ci-contre) en s'adressant à chaque reprise au même guichet LADOM ou Antenne Région.</p> <p><i>Nota : Le voyage pour intégrer un centre de formation n'est pas pris en charge.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'inscription sur les listes nationales de haut niveau ou attestation de haut niveau régional établie par la ligue ou le comité • Attestation d'inscription à un stage ou à une compétition officielle (Fédération Française) • Déclaration sur l'honneur du rôle d'accompagnateur
<p>2 - Doctorant et post-docteurs pour des travaux de recherche</p>	<p>- 1 voyage par an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'université ou d'un organisme de recherche indiquant le motif du voyage • Photocopie de la carte d'étudiant en cours de validité (ou du contrat doctoral) du doctorant ou de la convention (ou contrat) du post-doctorat
<p>3 – Etudiant :</p> <p>- Etudiant aidé à 50 % par le nouveau Passeport Mobilité Etudes</p> <p>- Etudiant non aidé par le nouveau Passeport Mobilité Etudes</p> <p>- Etudiant non aidé par le Département</p>	<p>- 1 voyage par an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de prise en charge à 50% ou de non prise en charge par LADOM • Attestation sur l'honneur de non prise en charge par le Département • Attestation d'inscription ou de pré-inscription de l'étudiant
<p>4 - Un accompagnateur majeur d'un jeune de moins de 26 ans pour un premier départ de La Réunion :</p> <p>- primo-étudiant en mobilité</p> <p>- lycéen (y compris inscrit en sport études)</p> <p>- apprenti.</p>	<p>- Cette aide n'intervient que pour la première installation de l'étudiant hors de La Réunion et pour un seul accompagnateur.</p> <p>- L'aide n'est pas accordée une nouvelle fois en cas de changement de filière ou de lieu de résidence.</p> <p>- La date Aller du voyage doit être identique pour l'étudiant ou le lycéen ou l'apprenti et l'accompagnateur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'inscription ou de préinscription du jeune • Déclaration sur l'honneur du rôle d'accompagnateur indiquant notamment la même date du départ de la personne accompagnée

<p>5 - Salarié non fonctionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - admissible à un concours (hors VAE), - devant subir les épreuves d'admission, - non aidé par d'autres organismes. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 voyage par an. - Aide non cumulable avec le Passeport Mobilité de la formation professionnelle s si éligible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation aux épreuves d'admission • Dernière fiche de paie • Déclaration sur l'honneur de la non éligibilité à d'autres dispositifs d'aide au voyage
<p>6 - Patient et un accompagnateur lors d'un rapatriement sanitaire pris en charge à 65% maximum par la CGSS après réponse négative des organismes sollicités (Mutuelle, Conseil Général, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'aide est cumulable sur le même voyage à une prise en charge à 65% maximum par la CGSS. - Le patient et son accompagnateur voyagent sur le même vol. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'autorisation de transfert sanitaire de la CGSS indiquant le taux de prise en charge ou courrier de rejet pour le patient • Attestation d'autorisation d'accompagnement social de la CGSS indiquant le taux de prise en charge ou courrier de rejet pour l'accompagnateur • Attestation sur l'honneur de non prise en charge par la mutuelle et le Conseil Général pour le patient et l'accompagnateur • Déclaration sur l'honneur du rôle d'accompagnateur
<p>7 - Cas particulier du deuil en Métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aide réservée à un résident de La Réunion. - L'aide sera allouée à un seul membre de la famille du défunt (conjoint, père, mère, enfant, frère ou sœur). - Le vol Aller doit avoir lieu dans un délai de 10 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de décès • Justificatif du lien de parenté avec la personne décédée (photocopie intégrale du livret de famille)
<p>8 – Enfants nés dans l'année et n'apparaissant pas sur l'avis fiscal de référence dont les parents sont bénéficiaires de la continuité territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 voyage par an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale du livret de famille

2. Aides spécifiques de 360 € sous conditions de ressources (quotient familial inférieur à 26 030€)

Bénéficiaire et nature de l'aide	Observations	Pièces complémentaires à fournir Présenter l'original et fournir une copie
1 – Aide aller-simple Réunion-métropole	- en classe économique - non cumulable avec une aide aller retour pour la même année Uniquement en mode Bon. Remboursement exclu	<ul style="list-style-type: none"> ● Indiquer le motif au dossier de demande
2 – Personne porteuse d'un handicap	- Bénéfice de l'aide pour un voyage en classe supérieure justifiée par l'état physique de la personne	<ul style="list-style-type: none"> ● Carte d'invalidité ou Certificat médical
3 – Personne âgée	- Bénéfice de l'aide pour un voyage en classe supérieure justifiée par l'état physique de la personne	<ul style="list-style-type: none"> ● Certificat médical attestant la nécessité de voyager dans une classe autre que la classe économique
4 – Femme enceinte	-- Bénéfice de l'aide pour un voyage en classe supérieure justifiée par l'état physique de la personne	<ul style="list-style-type: none"> ● Certificat médical
5 – Adultes ou enfants(s) mineurs qui accompagnent une : a) Personne porteuse d'un handicap, b) Personne âgée, c) Femme enceinte voyageant en classe autre que la classe économique	-- Bénéfice de l'aide pour un voyage en classe autre que la classe économique (regroupement familial)	<ul style="list-style-type: none"> ● Carte d'invalidité ou certificat médical pour l'adulte accompagné ● Déclaration sur l'honneur du rôle d'accompagnateur (adulte), indiquant notamment la même date de l'aller de la personne accompagnée ● Copie intégrale du livret de famille pour les enfants mineurs et déclaration sur l'honneur de l'adulte accompagné (ou du responsable légal des enfants) indiquant la même date de l'aller de la personne accompagnée